



## ASSEMBLEE GENERALE 2018 PROCES VERBAL

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Jambville, les 19, 20 et 21 mai 2018

### Nombre de votants présents à l'Assemblée générale :

Sur 1528 membres de l'assemblée générale, 996 droits de vote ont été enregistrés (dont 166 pouvoirs).

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La présidente ouvre l'assemblée générale des Scouts et Guides de France pour l'année 2018.

La démarche permettant d'observer la répartition des prises de paroles entre hommes et femmes, en fonction des âges et des missions, est présentée.

La présidente rappelle les règles de vote. Lorsque le sens du vote à main levée est évident, il n'est procédé qu'au comptage des voix minoritaires (votes contre et abstentions).

### 1) Rapport moral et rapport d'activité

Le rapport moral est présenté par Marie-Astrid MULLET-ABRASSART, présidente, et Tanguy CLAUQUIN, vice-président. Celui-ci est mis au vote.

**DECISION : le rapport moral est soumis au vote**

**Suffrages exprimés : 0 votes contre et 0 abstentions**

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

François Mandil, délégué national, présente le rapport d'activité.

### 2) Résolutions financières et budgétaires

Les comptes de l'association et les résolutions financières sont présentés par Michel MULLER, Sandrine WACHON et Christian COURTIES.

Le collège des commissaires aux comptes présente la démarche de certification des comptes et les procédures comptables mises en œuvre au sein de l'association.

Il présente le rapport de certification de l'association SGDF et de la famille SGDF incluant les comptes de Scoutik.

Il certifie que les comptes de l'association Scouts et Guides de France ainsi que les comptes consolidés de l'association Scouts et Guides de France et de sa filiale Scoutik sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de leurs résultats et de leurs situations financières et patrimoniales.

Il présente le rapport spécial.

### Résolution n° 1 – Approbation des comptes SGDF 2016-2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 de l'association Scouts et Guides de France,
- la lecture du rapport général des commissaires aux comptes,

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte d'emploi annuel des ressources de la générosité du public (CER) et annexes) arrêtés au 31 août 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

### Résolution n° 2 – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de 1 938 676,01 € aux réserves telles que définies dans la résolution n° 3.

### Résolution n° 3 – Affectation des réserves

#### INFORMATION :

Le conseil d'administration propose, dans un premier temps, de reprendre à hauteur de 70 000 € une partie de la réserve « ouverture, développement et Europe/international ». Cette somme correspond à ce qui a déjà été versé au titre de l'aide à l'ouverture des groupes et de réaffecter la même somme sur cette réserve de groupes.

Le conseil d'administration propose que le montant global à affecter aux réserves, composé du résultat de l'exercice (1 938 676,01 €) et des reprises de provision devenues sans objet (70 000 €) soit affecté selon la proposition présentée dans le tableau ci-dessous :

*MMP*      *PLB*

	AG 2016	AG 2017	Reprise	Constitution	AG 2018
Résultat de l'exercice	119 349,03	2 613 783,84			1 938 676,01
Réserve spéciale	1 281 121,30	1 281 121,30			1 281 121,30
Réserve d'exploitation	2 349 782,99	2 463 566,83		278 650,29	2 742 217,12
Réserve ouverture Europe et internationale	700 000,00				0,00
Réserve des groupes et territoires	7 919 566,04	7 919 566,04		360 025,72	8 279 591,76
Réserve ouverture, développement et Europe/international		1 700 000,00	-70 000,00	70 000,00	1 700 000,00
Réserve Intranet/simplification/support		1 000 000,00			1 000 000,00
Réserve Scoutisme pour Tous, diversité/inclusion		500 000,00		500 000,00	1 000 000,00
Réserve investissement le Breuil				800 000,00	800 000,00
<b>Total</b>	<b>12 250 470,33</b>	<b>14 864 254,17</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>2 008 676,01</b>	<b>16 802 930,18</b>

L'Assemblée Générale décide de réaffecter le montant des réserves de la manière suivante :

<b>RESERVES :</b>	<b>16 802 930,18 €</b>
• Réserve spéciale	1 281 121,30 €
• Réserve d'exploitation	2 742 217,12 €
• Réserve ouverture, développement et Europe/international	1 700 000,00 €
• Réserve Intranet/simplification/support	1 000 000,00 €
• Réserve Scoutisme pour Tous, diversité/inclusion	1 000 000,00 €
• Réserve investissement le Breuil	800 000,00 €
• Réserve G et T : exploitation, solidarité, développement locaux	8 279 591,76 €

## Résolution n° 4 – Approbation du rapport spécial (conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prévu par l'article L 612-5 du Code du Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, approuve ce rapport.

## Résolution n° 5 – Approbation des comptes « famille » SGDF 2016-2017

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2017 de l'association Scouts et Guides de France et de sa filiale Scoutik,
  - la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, et annexes) arrêtés au 31 août 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

**DECISION : Les résolutions financières 1 à 5 sont mises au vote.**

**Suffrages exprimés : 2 votes contre et 24 abstentions**

Les résolutions financières 1, 2, 3, 4 et 5 sont adoptées.

## Résolution n° 6 – Budgets global 2018-2019

L'Assemblée Générale décide de fixer les priorités budgétaires suivantes pour l'exercice 2018-2019. Ces priorités seront réparties entre les budgets des trois échelons (local, territorial et national) en fonction de leurs responsabilités propres dans l'Association. La notion de « faire aussi bien avec moins » est un état d'esprit qui anime la réflexion de chacun des membres des équipes nationale, territoriale et de groupe, et notamment de chaque responsable budgétaire.

### 1) Orientations pour le budget de fonctionnement

Pour le développement pérenne de l'Association, l'Assemblée Générale demande à chaque échelon d'assurer un équilibre de son exploitation, hors éléments exceptionnels. L'Assemblée Générale demande à chaque groupe, chaque territoire et à l'échelon national de traduire son plan d'actions en un budget prévisionnel en opérant des choix de consommation raisonnés, efficaces, modestes et cohérents avec les objectifs de l'Association.

### 2) Orientations pour le budget d'investissement

L'Assemblée Générale décide d'une enveloppe d'investissements nette de subventions d'un montant de 1 200 000 € pour l'exercice 2018-2019 dans le cadre d'un plan pluriannuel. Cette enveloppe annuelle est augmentée des ressources externes affectées à des investissements et de l'éventuelle part des investissements 2017-2018 non consommés.

L'Assemblée Générale approuve les orientations budgétaires, le budget global de l'Association et le budget d'investissement tels qu'ils lui ont été présentés.

**DECISION : La résolution financière n°6 est mise au vote.**

**Suffrages exprimés : 13 votes contre et 58 abstentions**

**La résolution financière n°6 relative au budget est adoptée.**

## 3) Résolutions patrimoniales

### Résolution n°1 : Legs PERREAU (Territoire PARIS O' 2 RIVES)

Par courrier en date du 19 septembre 2017, Maître Sophie LOURME-BERTHAUT, notaire à Paris, a informé l'Association que Madame Solange PERREAU, décédée le 16 février 2017, avait désigné l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE légataire à titre particulier de la somme de 15.000 €.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 octobre 2017, a accepté le legs de Madame Solange PERREAU.

Les fonds (15.000 €) provenant de ce legs seront affectés aux fonds propres de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.



## ASSEMBLEE GENERALE 2018 PROCES VERBAL

### Résolution n°2 : Legs ARNOUT (Territoire FRANCHE-COMTE)

Par courrier en date du 21 décembre 2017, Maître Jean-Marie MARCONOT, notaire à Besançon, a informé l'Association qu'aux termes d'un testament, Monsieur Michel ARNOUT décédé le 24 septembre 2017, a institué l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE légataire particulier d'une somme de 5.000 €.

Le conseil d'administration, dans sa séance des 20 et 21 janvier 2018, a accepté le legs de Monsieur Michel ARNOUT.

Les fonds (5.000 €) provenant de ce legs seront affectés aux fonds propres de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

### Résolution n°3 : Legs DEVOUGES (Territoire HAUDEO)

Par courrier en date du 5 octobre 2016, Maître Didier FOUCART, notaire à Roye, a informé l'Association qu'aux termes d'un testament olographe en date du 3 décembre 2005, Madame Janine DEVOUGES, décédée le 1<sup>er</sup> août 2016, a institué l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE légataire d'un cinquième indivis des comptes bancaires ouverts à son nom, à l'exception des comptes ouverts à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Île-de-France et à la Banque Postale.

Le conseil d'administration, dans sa séance des 21 et 22 avril 2018, a accepté le legs de Madame Janine DEVOUGES.

Les fonds provenant de ce legs seront affectés aux fonds propres de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

### Résolution n°4 : Legs MARANDON (Territoire AQUITAINE NORD)

Par courrier en date du 22 novembre 2016, Maître Daniel CHAMBARIERE, notaire à Bordeaux, a informé l'Association qu'aux termes d'un testament olographe en date du 22 mai 2016, Madame Sylvaine MARANDON, décédée le 19 octobre 2016, a institué l'association des SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE légataire en concurrence avec 8 autres associations de 30 % de son patrimoine financier.

Le conseil d'administration, dans sa séance des 21 et 22 avril 2018, a accepté le legs de Madame Sylvaine MARANDON.

Les fonds provenant de ce legs seront affectés aux fonds propres de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

**DECISION : L'Assemblée Générale approuve les résolutions patrimoniales 1 à 4 relatives aux legs.**

**Suffrages exprimés : 1 votes contre et 4 abstentions**

**Les résolutions patrimoniales 1 à 4 relatives aux legs sont adoptées.**

### **Résolution n°5 : Vente / achat centre national**

L'association est propriétaire de son centre national à PARIS (75013), 65 rue de la Glacière. Compte tenu de l'évolution de l'Association, les locaux actuels sont de moins en moins adaptés à ses activités.

Le conseil d'administration, en accord avec la délégation générale, demande à l'Assemblée Générale de lui donner mandat, au cas où une opportunité se présenterait, d'organiser la vente du centre national au minimum du prix fixé par les domaines et d'acheter un immeuble dont le prix d'acquisition ne pourra excéder 14 millions d'euros afin d'y installer son centre national.

**DECISION : L'Assemblée Générale approuve la résolution patrimoniale n°5.**

**Suffrages exprimés : 15 votes contre et 102 abstentions**

**La résolution patrimoniale n°5 relative à la vente / achat du centre national est adoptée.**

### **Résolution n°6 : Vente d'une bande de terrain à FEIGNIES (59)**

L'Association est propriétaire d'un terrain de 10 325 m<sup>2</sup> situé à FEIGNIES (59), rue Dubois. Le voisin souhaite racheter une bande de terre d'environ 200 m<sup>2</sup> située à l'entrée de la propriété. Le groupe VAL DE SAMBRE - GROUPE PIERRE EMMANUELLE a demandé la vente de cette bande de terre.

Le Conseil d'administration, dans sa séance des 21 et 22 avril 2018, a approuvé la vente de ce bien au minimum du prix fixé par les domaines ou, dans l'hypothèse où les domaines refuseraient d'émettre une évaluation, au meilleur prix dans l'intérêt de l'Association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

### **Résolution n°7 : WINTZENHEIM (Groupe de WINTZENHEIM) - signature d'un bail emphytéotique**

Le groupe de WINTZENHEIM est aujourd'hui sans local malgré les diverses démarches entreprises.

L'ASSOCIATION PAROISSIALE D'ENTRE-AIDE SOCIALE DE WINTZENHEIM (ACAP) a proposé au Groupe de signer un bail emphytéotique pour utiliser un terrain sis à WINTZENHEIM (68920), Rue Clémenceau cadastré section 8 n° 170/22 pour une contenance de 14 a 41 ca.

Le conseil d'administration, dans ses séances du 10 juin 2017 et des 21 et 22 avril 2018, a approuvé la signature d'un bail emphytéotique entre l'Association des Scouts et Guides de France et l'Association Paroissiale d'entre-aide sociale de Wintzenheim, pour une durée de 50 ans et relatif à l'utilisation d'un terrain situé à WINTZENHEIM (68920), Rue Clémenceau pour un montant annuel de 100 €.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.



## ASSEMBLEE GENERALE 2018 PROCES VERBAL

### **Résolution n°8 : CROISSY SUR SEINE (Groupe Paul LEVITTE – CROISSY) – convention d'occupation**

L'Association occupe depuis de nombreuses années des locaux appartenant à l'association diocésaine de VERSAILLES sis à CROISSY SUR SEINE (78290), 15 avenue du Maréchal Foch.

Afin de pérenniser et de sécuriser ladite occupation, le diocèse a proposé la signature d'une convention d'occupation pour une durée de 15 années.

Le conseil d'administration, dans sa séance des 21 et 22 avril 2018, a approuvé la signature d'une convention d'occupation entre l'association des Scouts et Guides de France et l'association diocésaine de Versailles, pour une durée de 15 ans, et relative à l'utilisation des locaux situés à CROISSY SUR SEINE (78290), 15 avenue du Maréchal Foch.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

### **Résolution n°9 : ROURA (Territoire de Guyane)**

Le territoire de Guyane est actuellement occupant d'un terrain à ROURA appartenant à la mission catholique de Guyane.

Afin de pérenniser et de sécuriser ladite occupation, il est proposé de signer un bail d'une durée minimale de 9 ans.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance des 21 et 22 avril 2018, a approuvé la signature un bail d'une durée minimale de 9 ans entre l'association des Scouts et Guides de France et la mission catholique de Guyane relatif au terrain situé à ROURA.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

**DECISION : Les résolutions patrimoniales 6 à 9 sont mises au vote.**

**Suffrages exprimés : 4 votes contre et 15 abstentions**

**Les résolutions patrimoniales 6, 7, 8 et 9 sont adoptées.**

### **Résolution n°10 - Régularisation des autorisations de vente prises antérieurement au prix des domaines**

A la suite de différentes directives de la direction immobilière de l'Etat, les directions départementales des domaines n'ont plus l'obligation de transmettre des avis de valeur pour les biens immobiliers d'une valeur inférieure à 180.000 €.

Par conséquent, certaines décisions prises en Assemblée Générale relatives à la vente de biens immobiliers ne sont pas « réalisables au prix minimum fixé par les domaines », comme il y est indiqué dans les résolutions votées.

Afin que ces ventes puissent être toutefois réalisées, il convient de déterminer la manière dont le prix de vente est défini.

Pour toutes les ventes votées antérieurement mais non réalisées à ce jour et pour lesquelles les services des domaines refuseraient d'émettre des avis de valeur, l'Assemblée Générale décide que le prix sera déterminé au meilleur prix dans l'intérêt de l'Association, et ce, par décision du conseil d'administration.

**DECISION : La résolution patrimoniale n°10 est soumise au vote.**

**Suffrages exprimés : 4 votes contre et 46 abstentions**

**La résolution patrimoniale n°10 est adoptée.**

### **4) Résolution « Prolongation du plan d'orientation »**

Marie Mullet et Olivier Mathieu présentent la résolution visant à prolonger le plan d'orientation, autour de plusieurs enjeux :

#### **1) Un enjeu d'alignement avec les orientations de l'OMMS et l'AMGE**

Le plan d'orientation des Scouts et Guides de France est aujourd'hui aligné dans ses convictions et enjeux avec la vision stratégique de l'OMMS définie jusqu'à 2023. La vision suivante sera co-construite avec les organisations nationales durant la période 2020-2023. Sur cette même période l'AMGE construira avec les organisations membres son plan triennal post 2023.

Parce que nous croyons à l'importance de nourrir mutuellement nos visions, il nous faut articuler le moment où les Scouts et Guides de France réfléchiront à leurs propres orientations.

#### **2) Un enjeu autour du centenaire de l'association**

Les Scouts de France auront 100 ans en 2020.

Les Guides de France auront 100 ans en 2023.

Nous allons vivre 3 années pour promouvoir le scoutisme, fêter 100 années d'engagement dans le champ de la jeunesse et échanger sur ce que les Scouts et Guides de France ont apporté et peuvent apporter à la société française.

Cette période sera particulièrement propice pour vivre des démarches de réflexion collectives (*rencontres nationales, prises de paroles publiques, vision prospective...*) qui viendront nourrir nos prochaines orientations.

#### **3) Un enjeu de poursuite des chantiers engagés**

Notre plan d'orientation « Grandir et servir ensemble » est ambitieux. Il est plus que jamais d'actualité.

- Les défis du PO (développement, ouverture) sont considérables et nécessitent des actions et transformations lentes et profondes. Les travaux engagés sur la paix, trop vite effacés par d'autres sujets, viennent conforter cette conviction.
- Les remontées des assemblées territoriales 2018 convergent fortement : nous avons à poursuivre les évolutions et les efforts sur les sujets engagés.
- De nombreuses résolutions et questions proposées par les territoires en vue de l'AG 2018 viennent conforter ce besoin d'aller plus loin dans la mise en œuvre de nos orientations actuelles :
  - o Territoire de l'Oise > développer une communication nationale adaptée aux réalités locales
  - o Territoire Aquitaine Nord > pour la fin de la culture de l'urgence
  - o Territoires de Haute Bretagne et du Bas Rhin > poursuivre nos efforts autour des enjeux numériques.
  - o Territoire de l'Essonne > adapter nos fonctionnements et simplifier pour mieux accompagner les groupes
  - o Nord Val de Marque > sensibiliser les responsables du mouvement à l'ouverture à tous
  - o Territoire Haudéo > renforcer l'accompagnement des nouveaux chefs et cheftaines





## ASSEMBLEE GENERALE 2018 PROCES VERBAL

- Territoire de Haute Bretagne > rendre plus accessible nos publications à tous les publics, en particulier ceux éloignés du scoutisme
- Territoires de Seine St Denis, Marseille, Bas Rhin, Morbihan, Garonne Cocagne, Poitou Charentes > poursuivre nos efforts à tous niveaux (Eglise verte, alimentation, politique d'achat...) dans nos engagements autour de la sobriété heureuse et de la citoyenneté.
- Territoire des Deux Loire > favoriser la solidarité entre groupes par l'action du territoire

### **DECISION : la résolution suivante est soumise au vote :**

L'assemblée générale décide de prolonger de 2 ans le plan d'orientation 2015-2020 « *Grandir et servir ensemble* » qui devient le plan d'orientation 2015-2022. Un nouveau plan d'orientation sera ainsi adopté lors de l'assemblée générale 2022.

### **Suffrages exprimés : 27 votes contre et 53 abstentions**

**La résolution prolongeant le plan d'orientation est adoptée.**

## **5) Résolution « Qu'est-ce qu'il y a dans ma gamelle ? »**

Tanguy Claquin et Nicolas Oddo présentent la résolution « Qu'est-ce qu'il y a dans ma gamelle ? », en apportant les éléments suivants.

Choisir son alimentation est devenu un enjeu crucial et déterminant pour l'avenir de notre société. C'est pour répondre à cet enjeu que notre projet éducatif comporte un pilier « habiter autrement la planète » (HALP) et que nous avons pris l'engagement d'œuvrer au respect des 17 objectifs du développement durable (ODD) fixés par l'ONU. Les Scouts et Guides de France doivent être acteurs de ce changement.

Notre plan d'orientation « Grandir et servir ensemble » indique : « Nous voulons inventer avec les jeunes, dans nos unités, une sobriété heureuse et responsable, fondée sur l'expérience de la nature, de la simplicité et de la solidarité, pour habiter autrement notre planète »

Dans ce cadre, nous avons voté à l'assemblée générale de 2016 la « résolution cohérence », puis la résolution de politique d'achat des Scouts et Guides de France lors de l'assemblée générale de 2017.

Nous y avons notamment déclaré : « les Scouts et Guides de France essaient de privilégier le commerce équitable, notamment dans la constitution de leurs repas [...] Ils encouragent les productions locales et de saison ».

Nous sommes tous engagés collectivement par ces textes. Aujourd'hui, pour aller plus loin, nous avons besoin d'agir concrètement. Les actions pourraient être de différents types :

- *Promouvoir la résolution Cohérence et la politique d'achat pour une appropriation autour des enjeux alimentaires.*
- *Promouvoir les publications et outils déjà existants dans l'association au service des projets locaux.*
- *Faire connaître les outils pertinents développés par d'autres acteurs (associations, institutions...) sur les enjeux alimentaires.*

- *Remettre au cœur de nos pratiques les éléments de la méthode scout qui permettent de faire évoluer nos pratiques alimentaires (engagement dans la communauté, éducation par l'action, vie dans la nature...).*
- *A travers nos pratiques éducatives, s'engager à répondre aux objectifs du développement durable.*
- *Favoriser et faire connaître les initiatives dans les groupes, au niveau territorial et national qui promeuvent une alimentation responsable.*
- *Dans les unités, pour les WE et les camps se rapprocher des producteurs locaux lorsque cela est possible et particulièrement pendant les camps d'été*
- *Mettre en place un plan d'action dans les groupes en se fixant des lignes communes et profiter des rencontres des équipes de groupes pour partager les bonnes pratiques.*

**DECISION : la résolution suivante est soumise au vote.**

L'Assemblée Générale demande à tous les échelons d'améliorer leurs pratiques autour de l'alimentation et ainsi passer à l'action. Les mises en œuvre locales seront présentées lors des assemblées territoriales et de l'assemblée générale.

La résolution ainsi présentée se veut être un amendement à la politique d'achats des SGDF de 2017 en proposant des actions concrètes. La liste présentée ci-dessus n'est ni exhaustive ni contraignante.

**Suffrages exprimés : 10 votes contre et 13 abstentions**

**La résolution est adoptée.**

## 6) Résultats des élections des membres du conseil d'administration

Conformément à l'article 10 des statuts, 6 postes de membres du Conseil d'Administration font l'objet d'un renouvellement. 7 personnes sont candidates :

- AUBERT Axel
- CHRISTNACHT Alain
- DES COURTIS Guillaume
- LAMBERT Florent
- MONEGER-ROGGE Pierre
- MULLET-ABRASSART Marie
- WACHON Sandrine

**Résultats de l'élection :**

919 suffrages ont été exprimés.

Le vice-président proclame le nom des candidats élus.

- Marie MULLET ABRASSARD (845 voix)
- Guillaume DES COURTIS (779 voix)
- Pierre MONEGER-ROGGE (724 voix)



## ASSEMBLEE GENERALE 2018 PROCES VERBAL

- Axel AUBERT (706 voix)
- Sandrine WACHON (701 voix)
- Alain CHRISTNACHT (674 voix)

Le candidat suivant n'est pas élu :

- Florent LAMBERT (567 voix)

La présidente clôt l'assemblée générale 2018 des Scouts et Guides de France.

La Présidente,  
Marie-Astrid MULLET-ABRASSART

Le Secrétaire,  
Pierre-Yves BING

